



COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE

SUPPORT AFFICHAGE

REGLEMENT D'UTILISATION

Afin de résorber l'affichage sauvage, la commune de La Limouzinière a implanté quatre supports d'affichage situés en entrée d'agglomération : route de Saint Colomban, route de Saint Philbert de Grand-Lieu, route de Corcoué sur Logne (parc du Château) et rue Charles de Gaulle (square en face de la rue de Richebourg) à destination :

- des associations locales pour l'annonce de manifestations communales
- des acteurs économiques pour l'annonce d'une création d'activités, d'un événement annuel, d'une journée portes-ouvertes (dans la limite de 3 demandes par an)

La municipalité reste juge de l'opportunité de l'affichage de la banderole ; dans le cas d'un refus, le demandeur est prévenu.

En complément de ce support, nous vous rappelons qu'il existe plusieurs moyens de communication à votre disposition : le site Internet, le bulletin trimestriel, le panneau lumineux.

Les associations et acteurs économiques sont invités à suivre la procédure suivante :

DEMANDE ET AUTORISATION D'AFFICHAGE :

- Toute demande d'affichage devra être adressée par mail à l'adresse suivante : communication@lalimouziniere.fr, **au minimum un mois avant l'événement**, en indiquant la date d'affichage souhaitée et le détail de la manifestation avec le visuel.
- La commune s'engage à vous répondre dans les plus brefs délais.
- Tout affichage sans autorisation sera retiré par les services techniques de la mairie.

INSTALLATION :

- Le panneau doit être installé après accord de la mairie et retiré par l'association ou l'acteur économique
- L'utilisateur s'engage à ne pas dégrader le support.
- La municipalité décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol du panneau posé.

PERIODE D'AFFICHAGE :

- Maximum trois semaines.

ELEMENTS TECHNIQUES :

- Dimension : 4 m X 0.70 m
- Support rigide ou banderole